

ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

Nº: 22-188

Date: 20 août 2022

Mise en ligne :

2 2 AOUT 2022

Objet : Réouverture à la baignade

Lieu: Marina Plage

Dates: à compter du 20 août 2022

Nº Acte: 6.1

Le Maire de la Commune de VITROLLES,

Vu la directive 2006/7/CE du parlement européen et du conseil concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1332-1 à L.1332-4, D.1332-14 et suivants ;

Vu le Code Pénal ;

Vu l'arrêté municipal n°22-91 relatif à la réglementation des baignades sur les plages de la commune de VITROLLES - année 2022 ;

Vu la délibération du 17-08 du GIPREB relative à l'organisation de la campagne de contrôle de la qualité sanitaire des eaux de baignade sur l'Etang de Berre ;

Vu le profil des eaux de baignade de l'étang de Berre réalisé conformément au Code de la Santé Publique ;
Vu, l'arrêté municipal n° 22-187 relatif à la fermeture temporaire de la plage du MARINA à compter du 19/08/2022 A 13H00 ;

Considérant les résultats d'analyse de la qualité des eaux de baignades ;

Considérant la disparition du risque temporaire encouru par la pratique de la baignade sur la plage du MARINA

ARRÊTE

Article 1

La plage du MARINA est rouverte à pratique de la baignade à compter du 20 août 2022 à 14h.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'affichage de la plage.

Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou notification.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur des Sports,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal,
- · Madame la Commissaire divisionnaire de la Police Nationale,
- · Monsieur le Directeur du camping Marina Plage.

Loïc GACHON Maire de Vitrolles

HOTEL DE VILLE – BP 30102 – 13743 VITROLLES CEDEX – TEL : 04 42 77 90 00 – FAX : 04 42 77 90 50 – www.vitrolles13 fr